

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du mercredi 7 février 2018,
- Révision annuelle du loyer du local bar au 1<sup>er</sup> juin 2018,
- Participation financière pour l'aide au financement du voyage scolaire organisé par le collège Emile Vaysse (Castelnau-Montratier),
- Participation financière pour l'aide au financement du voyage scolaire organisé par le lycée Clément Marot (Cahors),
- Demande d'emprunt capital constant d'un montant de 25 000 € auprès du Crédit Agricole,
- Questions Diverses.

**Étaient présents** : M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME, Mme Alice DENIS, Adjoints, Mme Dorothée CASTELNAU, , M. Serge CUBAYNES, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Laurette FOISSAC, M. Gilles MACCARINI, Mme Annie MARTY, M. Christophe SARRUT, M. Damien RESCOUSSIÉ, M. Alexandre ROUMIGUIÉ.

**Étaient excusés** : Mme Évelyne CURNUT.

**Étaient excusés** : M. Benoît DEILHES.

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 45. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

**1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du 7 février 2018**

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 9 mars dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

**2. Révision annuelle du loyer et de la licence IV du local bar au 1<sup>er</sup> juin 2018**

Le loyer de M. Alain ROUGE doit être révisé à la date anniversaire. En 2017 il était de 50,00 €. Après consultation des taux de l'INSEE, le nouveau loyer sera de 50,52 €. La licence IV est louée pour un montant de 1020 € (85 € par mois). Elle est également révisable à cette même date.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour augmenter le loyer et maintenir la location de la licence IV au prix actuel, **une délibération a été établie.**

**3. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'aide au financement du voyage scolaire organisé par le collège Emile Vaysse (Castelnau-Montratier)**

Le Collège Emile Vaysse de Castelnau-Montratier nous a informé qu'un voyage scolaire allait être organisé pour les classes de 3ème du 9 au 14 avril 2018. Le coût total du séjour s'élève à 370 euros par famille. Quatre Belfortois sont concernés :

- BOURGUET Lorenzo,
- CANIHAC Timothée,
- CAULAT Céline,
- RESCOUSSIÉ Lisa,

L'aide financière que la Mairie décidera d'apporter sera versée directement aux familles et non au collège. Il est décidé de verser 50 € par enfants. L'aide sera versée dès que le collège aura transmis à la mairie une attestation de présence.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

**4. Participation financière pour l'aide au financement du voyage scolaire organisé par le Lycée Clément Marot (Cahors)**

Le lycée Clément Marot de Cahors nous a informé qu'un voyage scolaire à Bruxelles avait été organisé pour les élèves de 2<sup>nde</sup> du 4 au 8 mars 2018. Le coût total du séjour s'élève à 325 € par famille. Une Belfortoise est concernée, CAULAT Elisa.

Après discussion, il est décidé de participer au financement des voyages scolaires pour les enfants de Belfort scolarisés jusqu'en terminale. Il est décidé de verser 50 € dès que nous serons en possession de l'attestation de présence.

Avec 6 voix pour, 5 voix contre et une abstention, **une délibération n'a été établie.**

**5. Demande d'emprunt capital constant d'un montant de 25 000 euros auprès du Crédit Agricole**

La préparation du budget communal 2018 est en route. Nous réfléchissons à la meilleure façon de maîtriser notre budget et pour cela une réorganisation sera mise en place dès la rentrée prochaine avec le personnel communal en charges des affaires scolaires. En effet, un de nos agents a fini son contrat d'avenir en août dernier. Son emploi a été maintenu mais les charges patronales et le salaire nous coûtent 25 000 € de plus à l'année.

Pour pallier à cette perte, il ne sera pas réalisé de voirie communale cette année. Il faut malgré tout contracter un emprunt, pour avoir des fonds disponibles. Depuis le début de l'année civile les dotations de l'état ne sont pas encore versées en totalité sur le compte 515.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

**6. Questions diverses**

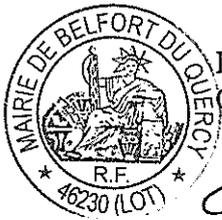
- **Révision du PLU en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque – Limogne.**
- **Personnel communal.**
- **Rentrée scolaire 2018/2019** : passage à la semaine des 4 jours, cela nécessite une réorganisation du temps périscolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019.
- **Réunion sur le devenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**
- **Presbytère**

➤ **Tour de table (...)**

- ✓ M. Francis FIGEAC prend la parole et informe les membres du conseil, qu'avec des membres du SYDED, il a reçu M. LISMONDE pour sa demande de raccordement à l'assainissement collectif. Une étude financière et technique va être réalisée par le SYDED.
- ✓ M. Francis FIGEAC fait également un rapide compte rendu du dernier conseil communautaire. Concernant GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) la taxe prévue ne pourra pas excéder 40 € par habitants.
- ✓ Mme Marie GUILLAUME a participé à la réunion du SYDED.
- ✓ A la demande M. le maire et suite au précédent conseil, M. Hugues ALLART est venu présenter son projet de jardins fleuris.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23 h 30.**

Le 20 mars 2018.



Le Maire,  
Claude VÉRINES.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. VÉRINES", written over a horizontal line.

Le Secrétaire de Séance,  
Francis FIGEAC.